

Appel à Projet Recherche – CERI 2026

Dans le cadre de l'enveloppe recherche octroyée par Avignon Université aux composantes, le CERI lance pour la deuxième année un appel à projet Recherche à destination de ses personnels enseignants-chercheurs et chercheurs associés. Le montant total prévisionnel dédié à cet appel à projet est de 25k€.

Cet appel à projet a pour objectif de soutenir, en priorité, 1/ le développement de projets transversaux, que ce soit avec d'autres instituts d'AU (Aeges ou CPSN) ou en termes de collaboration entre les équipes du CERI puis 2/ le développement de projets de recherche exploratoire, fondés sur des idées susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies de recherche. Toutes les thématiques entrant dans le périmètre scientifique du CERI sont éligibles. La forme des projets attendus est à prendre au sens large du terme, qui inclut l'organisation de colloques (nationaux, internationaux, réunions de projets...), la participation à des conférences. Le comité de sélection pourra prioriser ensuite les demandes selon leur nature.

Chaque projet opte pour un montant de demande (conseillé entre 5k€ ou 10k€, mais tous les besoins seront étudiés). L'enveloppe sera consommée en fonction des montants demandés pour chaque projet retenu par le comité de sélection. Le montant pourra évidemment être complété par d'autres sources de financement pour respecter un budget qui devra être présenté et justifié. Le montant alloué par le CERI devra être dépensé IMPERATIVEMENT dans l'année civile 2026.

Candidature

Le porteur ou la porteuse devra envoyer, d'ici la date limite, son projet à l'adresse direction-ceri@univ-avignon.fr. Ce document au format libre (2 pages max) devra comporter un descriptif du projet (objectifs, réalisations, jalons, ...), les partenaires impliqués, le budget incluant les postes de dépenses/recettes, faisant mention du montant demandé dans le cadre de cet AAP.

Les dépenses éligibles sont uniquement liées à des dépenses de fonctionnement, destinées à la gratification de stage d'étudiants et étudiantes, à des frais de missions, ou à des frais d'équipement inférieur à 800 euros HT.

Les personnes lauréates de cet appel à projets sont invitées à accorder une attention particulière aux enjeux de durabilité dans la mise en œuvre de leur recherche. Cela inclut notamment leurs choix opérationnels (déplacements, achats, etc.), en veillant à limiter leur empreinte carbone et à préserver la biodiversité, dans la mesure du possible. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'université de promouvoir une recherche responsable, en cohérence avec son Schéma Directeur Durabilité.

Obligation en terme de portage de projet

La personne assurant le portage du projet devra fournir un bilan courant décembre 2026 sur l'avancée du projet, incluant l'utilisation du montant alloué dans le cadre de cet appel à projet.

Sélection du ou des projets

Un comité, composé des membres élus chercheurs de la CS du LIA (hors membres impliqués dans une demande*), se réunira pour statuer sur les demandes recevables.

* Si cette contrainte provoque le retrait de plus de 2 élus, ils seront remplacés dans ce comité par des chercheurs non élus, désignés par la directrice du CERI.

Calendrier

Envoi AAP	05/11/2025
Réception des projets sur direction-ceri@univ-avignon.fr	05/12/2025 (minuit)
Retour sur les projets sélectionnés	19/12/2025
Démarrage des dépenses	01/01/2026

Attention : suite à la sélection des premiers projets, le budget restant, le cas échéant, sera porté à la connaissance des chercheurs du CERI pour permettre le **dépôt de projet** au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds disponibles.